

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Post und Telekommunikation
Akteure	Gewerkschaft Medien und Kommunikation (syndicom)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bernath, Magdalena
Bieri, Niklaus
Dupraz, Laure
Freymond, Nicolas
Hirter, Hans
Schär, Suzanne

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernath, Magdalena; Bieri, Niklaus; Dupraz, Laure; Freymond, Nicolas; Hirter, Hans; Schär, Suzanne 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Post und Telekommunikation, Gewerkschaft Medien und Kommunikation (syndicom), 1998 - 2012*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Verkehr und Kommunikation	1
Post und Telekommunikation	1
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	7
Verbände	7
Arbeitnehmer, Gewerkschaften	7

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
KVF-NR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
PTT	Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe
PG	Postgesetz
CNG	Christlichnationaler Gewerkschaftsbund (Vorgänger von Travail.suisse)

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
CTT-CN	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
USS	Union syndicale suisse
PTT	Postes, téléphones, télégraphes
LPO	Loi sur la poste
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (Prédécesseur de Travail.suisse)

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Post und Telekommunikation

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.12.1999
LAURE DUPRAZ

A Genève, l'annonce de la fermeture d'un bureau postal, prévue pour la fin de l'année, a entraîné une mobilisation des habitants du quartier et pris des allures de revendication nationale. L'association ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) a également été à l'origine de petites manifestations à Fribourg, Delémont ainsi que dans la plupart des grandes villes du pays pour **protester** contre le projet de restructuration «Optima» et **contre le démantèlement des offices de poste**. Le Conseil d'Etat fribourgeois a par ailleurs vivement réagi au projet de fermeture de plusieurs dizaines de bureaux de poste dans le canton et jugé le programme «Optima» inacceptable et excessif. En fin d'année, la presse informait que **La Poste** envisageait de prendre des mesures drastiques pour rationaliser son réseau de distribution. Selon un document interne, elle **envisagerait de fermer la moitié de ses succursales dans les villes**, soit 188 sur les 338 succursales présentes dans les villes suisses. A terme, 600 offices de poste sur les 3'600 que compte la Suisse devraient être supprimés. 1'800 bureaux de campagne n'offriraient plus que les services de base. Le syndicat de la communication s'est opposé avec virulence à ce projet, craignant un démantèlement du service public.¹

MOTION
DATUM: 06.10.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Le projet **Optima** a entraîné une levée de boucliers en Suisse. La pétition du Syndicat de la Communication contre la fermeture d'offices postaux intitulée "Touche pas à ma Poste!" a récolté 120'000 signatures qui ont été déposées au DETEC. Le Syndicat exigeait que la majorité des prestations soit offerte dans tous les offices postaux. Le Grand Conseil genevois, via une motion de la gauche et des radicaux, l'a accepté à l'unanimité et invité le gouvernement genevois et les autorités fédérale à faire pression sur La Poste pour qu'elle revoie la copie de son projet Optima. Le Conseil national a transformé la motion du genevois Spielmann (ps, GE) en postulat. Celle-ci demandait au Conseil fédéral d'obliger La Poste à renoncer à ses projet. Le Conseil fédéral a répondu à son inutilité vu que les termes de la restructuration étaient réétudiés par La Poste, par contre les frais non couverts de CHF 500 millions pour le réseau postal nécessitaient des solutions. Les adversaires à la restructuration des offices postaux ont obtenu une victoire avec le maintien de la Poste de St Jean à Genève. Cette dernière symbolisait le premier mouvement de résistance populaire à la suppression d'un office postal. La Poste a fait marche arrière et a réouvert un guichet à mi-temps. En contrepartie, la ville de Genève s'engageait à prendre en charge les frais de location et la gestion de la moitié du bâtiment. Le cas genevois est annonciateur d'un état de fait où les autorités devront prendre en charge une partie des frais nécessaires au service public de base. En effet, La Poste est tiraillée entre son devoir de service public déficitaire et l'obligation d'être rentable. Malgré les protestations, les contours d'Optima ont été révélés. La Poste prévoit **un classement des offices en trois catégories**: les petits (P) offrant les prestations de base (paiement, distribution et prise en charge du courrier et des colis), les moyens (PP) assurant en plus certains services financiers et les gros (PPP) offrant la gamme complète. Le réseau de vente sera organisé dans sept régions de vente. Le redimensionnement et les fermetures se feront entre 2001 et 2004.²

ANDERES
DATUM: 13.12.2000
PHILIPPE BERCLAZ

A l'instar des CFF (voir ici), **Swisscom** a abandonné le statut de fonctionnaire. La **convention de collective de travail (CCT)** a été signée par la direction et les associations de personnel en juin. Le document entrera en vigueur le 1er janvier 2001 pour une durée de trois ans. Le CCT prévoit la semaine de 40 heures, soit une réduction d'une heure par rapport à l'ancienne situation, ainsi que cinq semaines de vacances par an. Elle introduisait aussi un nouveau système salarial incluant une part au mérite et tenant compte du succès de l'entreprise sur le marché. Se basant sur la CCT de Swisscom, le Syndicat de la communication a exigé que tous les travailleurs du secteur des télécommunications soient protégés de la même façon.³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.08.2001
PHILIPPE BERCLAZ

La réaction à la restructuration du service postal est aussi venue du Syndicat de la Communication, qui a décidé conjointement avec l'USS de lancer l'**initiative populaire "Services postaux pour tous"**. Le texte appelle la Confédération à garantir un service postal universel qui répond aux besoins de la population et de l'économie, mais aussi qui réalise le mandat social et une politique régionale de La Poste. L'initiative entend également inscrire dans la Constitution fédérale la prise en charge par la Confédération des coûts du service postal universel, qui ne sont couverts par ni les recettes des services réservés (envois jusqu'à 2 kilos), ni par les redevances de concession. Une manière de contrer les visées de La Poste, qui proposait aux petites communes de prendre à leur charge les frais du service public, si elles voulaient maintenir un bureau de poste. Sur le fond, le Syndicat de la Communication ne rejetait pas le principe de fermeture des bureaux de poste, mais souhaitait des aménagements du projet. Il exigeait en outre le maintien du monopole de La Poste afin d'assurer un service de qualité. Avec le soutien des fédérations de consommateurs des trois régions linguistiques et du PS, la récolte de signatures a débuté fin août.⁴

ANDERES
DATUM: 11.10.2001
PHILIPPE BERCLAZ

En avril, les négociations entre La Poste, le Syndicat de la communication et Transfair en vue d'une première convention collective du travail (CCT) ont abouti et leur résultat a été transmis aux organes de décision des trois partenaires. La **CCT Poste**, fondée sur la nouvelle loi sur le personnel de la Confédération, fixe un nouveau système salarial, une garantie salariale jusqu'à fin 2004, un minimum de cinq semaines de vacances par an, une protection contre les licenciements et des dispositions relatives à la sécurité de l'emploi. En outre, les syndicats ont pour la première fois un droit de codécision. Quant à la CCT personnel auxiliaire, elle prévoit une réglementation spécifique des salaires et des allocations, ainsi qu'une procédure de résiliation fondée sur le Code des obligations. Pour le reste, les dispositions de la CCT Poste s'appliquent. En été, le conseil d'administration de La Poste a donné son approbation aux deux CCT. A une quasi-unanimité, le Syndicat de la communication et Transfair ont fait de même, mais décidaient de soumettre les textes à un référendum auprès de leur base respective. Les membres des deux syndicats approuvaient à leur tour les deux CCT. N'ayant plus d'obstacle, elles entreront en vigueur le 1er janvier 2002.⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 15.11.2002
PHILIPPE BERCLAZ

L'annonce du projet de restructuration a entraîné une cascade de **réactions négatives**. Les responsables de l'économie publique de Genève, du Valais et de Vaud ont manifesté leur désir de rencontrer les dirigeants de La Poste et les autorités fédérales. Rompant la convention collective de travail, les employés de Lausanne, Genève et des Grisons, suivis plus tard par ceux d'autres villes, ont voté la grève pour manifester contre la fermeture de leur centre de tri. Les syndicats ont exigé le maintien des postes de travail, spécialement dans les régions périphériques. Devant ce concert de protestations, La Poste a fait marche arrière en signant une trêve avec les syndicats et en s'engageant à réexaminer son projet. En échange, les syndicats de la communication et Transfair ont renoncé temporairement à des mesures de lutte. Deux variantes à l'étude ont été évoquées par La Poste ; la première prévoit de maintenir les trois centres, tout en gardant un nombre limité de petites unités régionales, dans la seconde le nombre de centres serait porté à cinq. Les deux emplacements retenus en plus se situeraient dans les régions de Lausanne et de Winterthur/Wil.⁶

ANDERES
DATUM: 23.05.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Cinquante jours après avoir retiré son projet de réorganisation des centres de tri **REMA -Reengineering Mailprocessing**, La Poste a présenté **quatre nouvelles variantes**. Allant de 3 à 8 sites principaux de tri pour 3 à 6 sites secondaires, les propositions imposaient des coupes moins dures dans les effectifs que le projet initial: de 2'333 à 3'325 emplois supprimés. Les économies escomptées – entre CHF 138 et 175 millions – étaient revues à la baisse. Prélude à l'annonce de la variante retenue, La Poste et les syndicats de la Communication et Transfair ont réussi à s'entendre sur un plan social.⁷

ANDERES
DATUM: 24.05.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Après avoir trouvé un accord avec les syndicats (Syndicat de la communication et Transfair) pour négocier une convention collective, le conseil d'administration de **La Poste a pris la décision de transformer sa division ExpressPost** (division des colis et des lettres express) **en société anonyme**. Le transfert du personnel (370 emplois) dans la nouvelle structure est prévu pour le 1er janvier 2005. En collaboration avec l'UBS, La Poste s'est attaquée au marché hypothécaire. Trois produits ont été proposés aux particuliers.⁸

ANDERES
DATUM: 06.06.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail (CCT), La Poste a annoncé en début d'année son intention de différencier les salaires et les autres conditions de travail, afin de réduire et ramener le déficit du réseau à CHF 300 millions par an. L'objectif est de passer à un système axé sur les branches d'activités, avec des CCT de branches. Par ailleurs, la nouvelle étape de restructuration de l'entreprise entraînera la suppression de 1'500 emplois d'ici à 2007. Les syndicats ont refusé **l'externalisation des unités d'affaire de La Poste**. Afin de dénoncer les propositions de La Poste, des pauses ont été prises par 2'000 employés de La Poste dans sept villes suisses. Dans un deuxième temps, le Syndicat de la communication a organisé de nouvelles actions décentralisées dans une cinquantaine de lieux. Face à la mobilisation des syndicats, La Poste a renoncé à conclure une nouvelle CCT. Les conventions en vigueur ont été prorogées sans modification jusqu'à la fin 2005.⁹

ANDERES
DATUM: 26.11.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Comme l'avait annoncé son directeur Ulrich Gygi en début d'année, La Poste a rendu public plusieurs projets de réorganisation interne. L'entreprise postale a tout d'abord proposé d'externaliser 270 places de travail sur 800 dans le transport des envois postaux (projet RePot). Ensuite, La Poste a transformé son unité de cars en une société anonyme CarPostal Suisse. L'intégralité du capital est demeuré en main de La Poste. Les 1'300 employés concernés devaient être sortis de la CCT de La Poste, car l'entreprise avait l'intention de flexibiliser les salaires et de négocier des CCT dans les différentes régions. Quelques jours plus tard, La Poste a annoncé sa volonté de transformer également SecurePost (services de transports sécurisés) et Mobility Solutions (gestion des véhicules postaux) en sociétés anonymes dont elle restera propriétaire. Considérant ces externalisations comme une violation de la CCT et une **dissolution de la paix du travail**, les syndicats ont réagi. Le syndicat Transfair a saisi la commission paritaire de conciliation afin de contester le contournement de la CCT. Le chef du DETEC, Moritz Leuenberger, a tenté en vain lors d'une réunion de réconcilier les syndicats et La Poste. Mettant en œuvre ses menaces, le Syndicat de la communication a, à nouveau, misé sur des actions symboliques. Elles se sont concrétisées par le blocage du travail de nuit de quatre bases de distribution. Le Syndicat ne contestait pas la création de SA à La Poste, mais celles-ci devaient appliquer selon lui la CCT de La Poste.¹⁰

ANDERES
DATUM: 23.05.2005
PHILIPPE BERCLAZ

Après négociations, La Poste, le syndicat de la communication et le syndicat Transfair ont trouvé un accord sur les conditions d'engagement du personnel en cas d'externalisation d'unités de La Poste. Il se traduit par une **nouvelle convention collective du travail (CCT)**, qui s'est largement inspirée de la CCT négociée pour La Poste. Les principales dispositions sur les salaires, ainsi que sur les réglementations du temps de travail, ne présentent pas de différences essentielles. La nouvelle CCT permet également de fixer des règles particulières dans des conventions d'affiliation propres à chaque société du groupe.¹¹

ANDERES
DATUM: 23.11.2005
PHILIPPE BERCLAZ

Suite au blocage des négociations salariales, le Syndicat de la communication et Transfair ont appelé le personnel postal à descendre début novembre dans la rue, afin de **manifeste pour une hausse de salaire** de CHF 175 par mois. 3'000 employés de La Poste ont répondu à cet appel en défilant à Berne. La négociation entre La Poste et les syndicats a finalement abouti.¹²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTEDATUM: 16.12.2006
MAGDALENA BERNATH

Als Reaktion auf die Ankündigung Gygis forderten die Poststellenleiter **Arbeitsplatz- und Lohngarantien** und drohten mit einem Streik kurz vor Weihnachten. In Neuenburg, Luzern und Lugano kam es zu Demonstrationen. Mitte Dezember einigten sich Post und Gewerkschaften auf die Grundsätze beim Umbau des Poststellennetzes: Die Post verzichtet auf Kündigungen und gewährt eine Lohngarantie. Die Leiter zurückgestufter Poststellen erhalten bis spätestens 2011 die heutigen Nominallöhne; ihren über 55-jährigen Kollegen wird das, zusammen mit einer Beschäftigungsgarantie, bis zum Pensionsalter zugesichert. Bereits im November verständigten sich die Post und die Gewerkschaften Kommunikation und Transfair auf Lohnerhöhungen. Angestellte mit tieferen Löhnen erhalten 2007 2% mehr, jene mit höheren Gehältern 1,8% mehr Lohn. Weitere 0,4% der Lohnsumme werden für leistungsbezogene Massnahmen eingesetzt.¹³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTEDATUM: 27.02.2007
NICOLAS FREYMOND

En début d'année, la direction de l'ancienne régie et le Syndicat de la communication sont parvenus à un **accord au sujet de la réforme Ymago**. Le plan social ainsi ratifié prévoit que la suppression des 400 à 500 emplois s'accomplira sans licenciements économiques ni réduction des taux d'activité. Les salaires des responsables d'office âgés de plus de 55 ans seront garantis jusqu'à la retraite, et ceux des plus jeunes jusqu'en 2011. Se félicitant du résultat des négociations, le syndicat a toutefois rappelé son opposition à la transformation de 200 offices en agences dans des épiceries.¹⁴

BUNDESRATSGESCHÄFTDATUM: 22.09.2007
NICOLAS FREYMOND

En septembre, le Conseil fédéral a établi la **feuille de route pour l'ouverture du marché postal suisse**. Début 2008, il mettra en consultation un projet de nouvelle législation prévoyant une ouverture en deux étapes. Dès 2011, le monopole des lettres sera abaissé de 100 à 50 grammes. Puis, deux à cinq ans plus tard, le parlement se prononcera sur la libéralisation complète et sa décision sera soumise au référendum facultatif. La future loi prescrira le respect par toutes les entreprises des conditions de travail usuelles dans la branche et garantira, au besoin, le financement du service universel par un fonds alimenté par les entreprises de la branche ou par des indemnités de l'Etat. La Poste, aujourd'hui établissement de droit public, sera transformée en société anonyme de droit public dont la Confédération sera obligatoirement l'actionnaire majoritaire. Les réactions n'ont pas tardé. Le PS, les Verts et le Syndicat de la communication ont répété leur opposition à toute libéralisation, tandis que les partis bourgeois ont fait part de leur satisfaction, PRD et UDC appelant même à accélérer le processus d'ouverture. Du côté de l'ancienne régie, on s'est dit prêt à la poursuite de la libéralisation.¹⁵

VERORDNUNG / EINFACHER**BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 22.10.2008
NICOLAS FREYMOND

À la surprise générale, et contre l'avis de Moritz Leuenberger, le Conseil fédéral est revenu sur sa décision de l'année précédente en optant pour une **accélération du rythme de la libéralisation**. Selon le projet mis en consultation en février, le monopole sera abaissé à 50 grammes dès le 1er avril 2009, puis supprimé en 2012 (au lieu de 2011 et 2014 respectivement). Estimant que la loi sur la poste (LPO) lui en donnait la compétence, le collège gouvernemental a en outre décidé de procéder **par voie d'ordonnance**, c'est-à-dire sans passer par le parlement. Pour l'ouverture complète, par contre, une révision de la LPO, soumise au référendum facultatif, sera nécessaire. Le service universel y sera maintenu et confié à la Poste pour la période 2012-2017. En 2017, il sera mis au concours. Sous la pression des milieux bancaires, le Conseil fédéral a finalement renoncé à proposer d'octroyer une licence bancaire à PostFinance. La Poste a réagi négativement, jugeant une réforme des conditions cadres nécessaire avant l'abaissement du monopole, afin de garantir l'égalité de traitement avec ses concurrents. Elle a en outre réitéré sa demande de licence bancaire en échange de la suppression de la garantie d'Etat. Le Syndicat de la communication a, lui, fustigé la «soumission» du Conseil fédéral à Economiesuisse et prédit à court terme la suppression de nombreux bureaux de poste et emplois.

Lors de la consultation, le PS, les Verts et les syndicats ont rejeté le projet du Conseil fédéral car il ne garantit pas le service universel pour tous, c'est-à-dire pour les habitants de toutes les régions, et laisse présager la suppression de nombreux emplois et la dégradation des conditions de travail dans la branche. Le PS a par ailleurs plaidé en faveur d'une véritable banque postale. À l'inverse, le PDC, le PRD, l'UDC, Economiesuisse et la Fédération des entreprises suisses se sont montrés très favorables, jugeant que la libéralisation procurera une plus grande liberté de choix, une meilleure qualité des prestations et une baisse des prix. Le projet a divisé les associations de consommateurs : alors que la FRC romande s'est déclarée hostile à la

libéralisation, la Konsumentenforum a plaidé en sa faveur. Enfin, l'association des communes suisses y est opposée, car le projet du Conseil fédéral ne garantit pas le service universel généralisé.

Au parlement, la manière de faire du Conseil fédéral a été vivement critiquée. Dans un premier temps, l'Assemblée fédérale a biffé l'abaissement dès 2009 du monopole de la Poste sur les lettres de 100 à 50 grammes du programme de législature. En dépit de cet avertissement, le Conseil fédéral a décidé, le 22 octobre, d'abaisser, par voie d'ordonnance, la limite du monopole pour les lettres de 100 à 50 grammes dès le 1er juillet 2009. S'il a rappelé sa volonté de libéraliser totalement le marché postal, il a toutefois renoncé à fixer une échéance précise. De plus, la version définitive du projet dissocie clairement la révision prochaine de la législation postale et la libéralisation. Cette dernière fera en effet l'objet d'un arrêté fédéral distinct, soumis au référendum facultatif. Enfin, le gouvernement a renoncé à soumettre à terme le service universel à un appel d'offres, ralliant l'opinion fréquemment émise lors de la consultation qu'aucun concurrent de la Poste ne pourrait offrir ce service.¹⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.11.2009
NICOLAS FREYMOND

Suite au rejet de la banque postale par le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise aux chambres, le parti socialiste et le Syndicom ont lancé conjointement une **initiative populaire fédérale « pour une poste forte »**. Le texte déposé prévoit de garantir constitutionnellement le service postal universel dont le financement serait assuré par les recettes du monopole sur les lettres et les bénéfices d'une future banque postale.¹⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.12.2009
NICOLAS FREYMOND

Suite à l'annonce par la Poste, en début d'année, du lancement de l'examen de quelques 500 offices postaux dans le cadre de sa **stratégie d'optimisation du réseau national**, les autorités des cantons de montagne ou à prédominance rurale ont fait part de leur inquiétude. La tension est encore montée d'un cran lorsque le syndicat de la communication (Syndicom) a publié une liste de 1'150 bureaux menacés, selon lui, de fermeture. Pour calmer les esprits, la Poste s'est fendue d'un communiqué rappelant son objectif de maintenir et même renforcer un réseau postal dense couvrant l'ensemble du territoire et a catégoriquement rejeté les accusations de démantèlement. La direction de l'ancienne régie a ainsi précisé que l'examen en cours de 420 des 2'380 points d'accès au réseau (2'154 offices et 226 agences postales) visait avant tout à évaluer l'adéquation de l'offre de prestations aux besoins des populations concernées. L'effort n'a que partiellement porté ses fruits, l'inquiétude demeurant vive et les mobilisations locales se multipliant. En fin d'année, la Poste a communiqué le résultat de l'évaluation des 114 premiers sites examinés. Parmi ceux-ci, 30 demeureront des offices, alors que 49 offices seront transformés en agences et un service à domicile sera introduit pour desservir 32 localités. Trois offices – deux dans le canton de Vaud et un à Rorschach (SG) –, seront purement et simplement supprimés.¹⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.01.2010
NICOLAS FREYMOND

La poursuite du traitement parlementaire du projet de **nouvelle législation postale** initié par le Conseil des Etats l'année précédente a été fortement conditionnée par le développement de la crise au sommet de La Poste et par la campagne de récolte de signatures pour l'initiative populaire fédérale « Pour une poste forte » lancée par Syndicom et le PS à fin 2009. Suite à la démission de Claude Béglé de la présidence du conseil d'administration de l'ancienne régie fédérale, la CTT-CN a reporté ses travaux de quatre mois et demandé au Conseil fédéral d'apporter des éclaircissements concernant les objectifs stratégiques assignés à La Poste. Sous la pression des commissaires socialistes et verts, la commission a en outre exigé des informations complémentaires au sujet des conséquences de la suppression du monopole sur les lettres jusqu'à 50 grammes.¹⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.04.2010
NICOLAS FREYMOND

À la mi avril, le Conseil fédéral a procédé au **renouvellement intégral du CA (Conseil d'administration) de La Poste**. Il a confirmé dans leurs fonctions les cinq sortants et élu Philippe Milliet, membre de la direction générale de Galenica, Adriano Vassalli, conseiller financier indépendant, et Michel Gobet, secrétaire général de Syndicom, en remplacement des trois administrateurs démissionnaires.²⁰

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 21.09.2010
NICOLAS FREYMOND

La **progression rapide de la récolte de signatures pour l'initiative** visant à introduire dans la Constitution fédérale la garantie du service universel et du monopole de La Poste sur les lettres jusqu'à 50 grammes a permis au PS et à Syndicom de calquer leur agenda sur celui du parlement. Ainsi, à la veille de la reprise des travaux de la CTT-CN, le comité d'initiative a annoncé avoir récolté près de 120'000 signatures en cinq mois et appelé la commission à renoncer à la libéralisation totale du marché postal. Relayée par la minorité rose-verte de la commission, cette revendication a également reçu le soutien des commissaires démocrates-chrétiens, quand bien même le PDC s'était prononcé favorablement à l'ouverture complète du marché lors de la consultation. Ainsi, la CTT-CN a décidé, par 12 voix contre 11 et 1 abstention, de biffer la suppression du monopole résiduel de La Poste du projet de loi sur la poste (LPO) (09.049) et de charger le gouvernement d'évaluer les conséquences de l'abaissement du monopole sur les lettres de 100 à 50 grammes en vigueur depuis 2009. Peu avant la session d'automne, l'initiative a abouti avec quelque 110'000 signatures valables. Ses promoteurs ont réaffirmé à l'attention des députés leurs revendications et fait part de leur intention de lancer le référendum au cas où le plénum ne suivrait pas la CTT-CN au sujet du maintien du monopole.²¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 15.12.2010
NICOLAS FREYMOND

À la fin de l'été, La Poste a lancé l'expérimentation de **nouveaux processus de distribution (projet Distrinova)** procédant d'une mécanisation accrue du tri du courrier dans la région de Saint-Gall, dans l'agglomération de Kriens-Sarnen, ainsi qu'en ville de Lausanne. La technologie est ainsi censée permettre une réduction sensible du temps de travail des facteurs dédié au tri manuel des lettres. Durant la période de test, La Poste a fixé l'heure de clôture de la distribution à 14 heures dans les zones concernées. Les nouveaux processus accordent la priorité aux entreprises, le courrier adressé aux particuliers n'étant distribué qu'en fin de matinée, voire en début d'après-midi. Cette annonce a suscité les critiques du régulateur postal, Marc Furrer, selon lequel le fait de privilégier les entreprises par rapport aux particuliers est contraire aux exigences du service universel, qui prévoient expressément l'obligation pour La Poste de fournir les mêmes prestations à tous ses clients. Dans le même sens, Syndicom s'est élevé contre « l'émergence d'une société à deux classes ». Il s'est également inquiété des conséquences de la mécanisation pour le personnel, estimant à 3'000 le nombre d'emplois de facteurs menacés. À l'automne, le syndicat a organisé une manifestation à Berne afin d'exiger que la direction de l'ancienne régie garantisse le maintien des places de travail menacées par Distrinova. Le projet a également rencontré de virulentes oppositions dans les régions concernées, où habitants et élus ont dénoncé la distribution tardive du courrier. Face à l'ampleur du mécontentement ainsi exprimé, La Poste a annoncé en fin d'année qu'elle renonçait à cette mesure et ramenait l'heure de clôture de la distribution à 12h30.²²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.09.2011
SUZANNE SCHÄR

Der Bundesrat empfahl im Juni die Ablehnung der von der SP und der Gewerkschaft Syndicom getragenen **Postinitiative** („Initiative für eine starke Post“), ohne ihr einen Gegenvorschlag entgegenzusetzen. Er hielt dazu fest, dass der Grundversorgungsauftrag (Postdienste und Zahlungsverkehr) in den 2010 verabschiedeten, totalrevidierten Post- und Postorganisationsgesetzen genügend berücksichtigt sei. Die Landesregierung stellte sich auch gegen die Gewährung einer Bankenbewilligung an die Postfinance, wie sie von den Initianten verlangt wird. Zudem will der Bundesrat der Post die seit 2001 aus Kostengründen praktizierte Übertragung von Postaufgaben an sogenannte Agenturen weiterhin ermöglichen. Während für die Postorganisationsverordnung keine Anhörung vorgesehen wurde, entschied der Bundesrat, die Postverordnung Anfang 2012 in eine Vernehmlassung zu schicken.²³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 10.09.2012
NIKLAUS BIERI

Die von der SP und der Gewerkschaft Syndicom getragene **Postinitiative** („Initiative für eine starke Post“) wurde im Juni des Berichtjahres im Nationalrat diskutiert. Die Linke machte sich für die Initiative stark, indem sie an Leistungsabbau und Poststellenschliessungen erinnerte. Die anderen Parteien verwarfen die Initiative aber: Mit 123 zu 56 Stimmen empfahl der Nationalrat die Initiative zur Ablehnung. Im September des Berichtjahres wurde das Begehren zurückgezogen, da die wesentlichsten Punkte (Auftrag zur Grundversorgung, Monopol für Briefe unter 50 Gramm) in der Postverordnung enthalten waren.²⁴

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Verbände

Arbeitnehmer, Gewerkschaften

Die Strukturveränderungen in der Wirtschaft, aber auch die schwindenden Mitgliederzahlen, welche es kleinen Gewerkschaften zusehends schwieriger machen, ihre Dienstleistungen flächendeckend anzubieten, beschleunigen seit einigen Jahren die organisatorischen **Konzentrationsprozesse**. An einem Kongress in Bern am 26. Oktober wurde die **neue Gewerkschaft «Kommunikation» mit insgesamt rund 45'000 Mitgliedern** gegründet. Ihr gehören sechs Verbände an: Gewerkschaft PTT-Union, Verband Schweiz. Postbeamter, Verband Schweiz. Telefon- und Telegrafistenbeamter, Schweiz. Posthalterverband, Vereinigung des schweizerischen Flugsicherungspersonals und die Sektion Post des Personalverbands des Bundes. Die neue Einheitsgewerkschaft gehört dem SGB an.

Die dem CNG angehörende Postgewerkschaft startete unter dem **Namen «transfair» ein Fusionsprojekt**, dem sich auch andere christliche Verbände des Bundespersonals anschliessen sollen.²⁵

VERBANDSCHRONIK
DATUM: 26.10.1998
HANS HIRTER

-
- 1) LT, 2.12.99; Lib., 23.12.99; QJ et NZZ, 23.12.99.; Presse du 10.12.99.
 - 2) BO CN, 2000, p. 1195 (Spielmann); presse de janvier 2000 (Optima/St Jean); CdT, 10.2.00 (pétition); TA, 2.3.00 (Optima); TG, 3.4.00 (St Jean).
 - 3) Lib., 15.3.00; LT, 12.7 et 13.12.00.
 - 4) FF, 2001, p. 3932 ss.; LT, 21.3 et 25.6.01; Lib., 19.5.01; presse du 7.4, 7.6, 6.7 et 29.8.01.
 - 5) Presse du 21.4.01; LT, 14.7, 21.7 et 7.9.01; Lib., 30.7.01; TG, 11.10.01.
 - 6) Presse du 24.10, 29.10 (grève), 7.11 (réexamen et variantes), 12.11 (grève) et 15.11.02 (critiques cantonales); LT, 26.10 (responsables cantonaux VD, VS et GE) et 5.11.02 (grève); 24h, 28.10.02 (USS); TG 5.11.02 (grève).
 - 7) Presse du 14.5.03; LT, 23.5.03 (délégués.); Presse du 23.1.03.
 - 8) 24h, 24.5.03.
 - 9) Presse du 22.1 (annonce), 28.2 (pause), 22.4 (actions) et 6.6.04 (renoncement).
 - 10) Presse du 9.10 (réorganisation du transport des envois postaux), 27.10 (CarPostal), 17.11 (Syndicat de la communication), 24.11 (Leuenberger), 25.11 et 26.11.04 (actions); LT, 5.11 (SecurePost et Mobility Solutions) et 11.11.04 (Transfair).
 - 11) LT, 23.5.05.
 - 12) LT, 28.10, 4.11, 21.11 (accord) et 23.11.05; presse du 14.11.05 (manifestation).
 - 13) Presse vom 6.11., 27.-28.11. und 16.12.06; Presse vom 18.11.06.
 - 14) LT, 27.2.07.
 - 15) Presse du 22.9.07.
 - 16) Presse du 17.9.08; LT, 19.9.08 (AF); presse du 23.10.08 (CF); Presse du 28.2.08. ; TA, 5.3.08 (PS); LT, 16.6.08; LT et NZZ, 17.6.08; LT, 4.7.08 (communes).
 - 17) FF, 2009, p. 7237 ss.; Bund, LT et TA, 30.4.09; presse du 7.5 (CF), du 11.5 (PS), du 15.6 (Syndicom) et du 27.11.09 (lancement).
 - 18) NZZ, 7.2.09; presse du 4.4 au 17.4 et du 23.12.09; La Poste, communiqué de presse, 15.4.09.
 - 19) NZZ, 27.1.10.
 - 20) BaZ, 15.4.10.
 - 21) Presse du 12.5 (comité), du 20.5 (CTT) et du 3.9.10 (aboutissement); FF, 2010, p. 5813 s.
 - 22) Presse des 18.8, 20.8, 25.10 (manifestation) et 15.12.10 (Poste).
 - 23) BBI, 2011 (Botschaft zur Postinitiative), S. 5853 ff.; Presse vom 23.6.11; SGT, 7.1. und 12.1.11; QJ, 21.1.11; BaZ, 9.8.11; BZ, 2.9.11.
 - 24) AB NR, 2012, s. 923 ff.; AB SR, S. 649; Presse vom 11.9.12.
 - 25) AZ, 22.6.98; SN, 5.11.98; NZZ, 17.10. und 27.10.98